

PROCÈS VERBAL – Séance du 12 septembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7 – à partir de 19h30 – 8 - arrivée de Monsieur Gérard Larochette

Quorum : 6

Etaient présents : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Mmes Sylvie BOYAT, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI et MM. Frédéric DÉNUELLE, Didier JOSEPH, Gérard LAROCLETTE et Dominique RAYMOND

Excusées ayant donné pouvoir :

Absentes excusées : Elodie BEAUDET, Sonia VANACLOCHA et Dominique BRAILLON

Secrétaire de séance : Frédéric DENUELLE

Le compte rendu de la dernière réunion (29 juin 2022) est approuvé par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Informations de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Renouvellement location appartement au-dessus de l'école – durée 1 an – loyer 290 € + frais chauffage
- Nouvelle convention de location-gérance 'Restaurant Dargaud' – à la suite de la création de la société Dargaud 3.0

CCSB – rapport 2021

Le rapport a été adressé par mail aux élus préalablement à la réunion. Pas d'observation.

CCSB – EPTB Saône-Doubs

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5214-27,
Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 213-12,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, et notamment sa compétence obligatoire en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Saône Beaujolais n°2022.114-5B en date du 21 juillet 2022 sollicitant l'adhésion à l'EPTB Saône et Doubs,

Il est rappelé que les Lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 définissent la compétence « Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) par référence aux items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement et la confient aux communes avec transfert automatique au 1^{er} janvier 2018 aux EPCI à fiscalité propre. Ceux-ci ont ensuite la possibilité de la transférer ou la déléguer à des structures organisées pour l'exercer de manière cohérente à l'échelle des bassins versants (syndicats Mixtes, EPAGE ou EPTB).

La Communauté de Communes Saône Beaujolais souhaite adhérer à l'EPTB Saône et Doubs, ce qui aura pour conséquence, le transfert des items 1° et 8° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement sur l'axe Saône. Ce syndicat mixte ouvert (article L. 5721-1 du CGCT) regroupe les Régions, Départements du bassin de la Saône et du Doubs, ainsi que les Métropoles, EPCI (Communautés Urbaines, d'Agglomération ou Communautés de Communes) riveraines des axes de la Saône et du Doubs.

Conformément à l'article L. 5214-27 du CGCT, « l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté », la commune de Cenves doit se prononcer sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes à l'EPTB Saône et Doubs,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Saône Beaujolais à l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs ;
- **DIT** que la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et communiquée à la Communauté de Communes Saône Beaujolais ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération et de l'autoriser à accomplir toutes les formalités nécessaires.

ONF – forêt communale

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La commune de Cenves est propriétaire de deux parcelles boisées contiguës à la forêt communale, Afin de valoriser ces parcelles en mettant en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle, la commune de Cenves demande leur application au régime forestier et leur rattachement à la gestion de la forêt communale.

Parcelles à appliquer au régime forestier :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Cenves	AW	20	Bois Vernay Sud	0.7390	0.7390
Cenves	AW	23	Bois Vernay Sud	0.2877	0.2877
TOTAL				1.0267	1.0267

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **ACCEPTE** l'application du régime forestier et le rattachement à la gestion de la forêt communale des parcelles désignées ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération et de l'autoriser à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Voirie

Travaux voirie programme 2022 – début semaine 42

Prévoir achat enrobé à froid pour bouchage trous à divers endroits de la commune.

Redevance occupation domaine public

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** de fixer la redevance de la façon suivante pour l'année 2022 :
 - Terrasse restaurant / débit de boissons : 10 €

Projet rénovation & énergétique

Le projet avance – un marché est en ligne 'Réalisation d'un programme, élaboration et suivi d'un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique pour la commune de Cenves' – lecture des offres fin semaine 37

Arrivée de Monsieur Gérard LAROCLETTE

Gîtes – bilan financier / tarif 2023

Bilan très positif pour ce début d'année. Une commission sera prévue pour faire une étude sur les tarifs 2023.

Bulletin municipal

Commission prévue le 1^{er} octobre pour discussion sur les sujets à aborder.

Raid Bleu 2022

Présentation du plan et passage sur la Commune de Cenves le 1^{er} novembre

Chemins randonnées

Préparation de la randonnée du 9 octobre 2022 – les bénévoles vont faire un état des lieux des chemins.

Associations

Monsieur le Maire souhaite rencontrer les bureaux d'associations afin de faire un point sur les manifestations à venir et discuter ensemble sur la recherche de bénévoles.

Eclairage public

Monsieur le Maire souhaite lancer une réflexion sur une extinction totale de l'éclairage public. Le conseil municipal émet un avis favorable. Une étude sera faite pour le prochain conseil municipal.

Vidéosurveillance

Monsieur le Maire aborde le sujet de la vidéosurveillance notamment sur les plateformes de tri sélectif. Il explique que les consignes de tri ne sont pas respectées.

Après un tour de table, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas donner suite à ce sujet. Ils expliquent vouloir mettre en place des informations pédagogiques afin de sensibiliser la population.

Cérémonies commémoratives

Commémorations & repas 'anciens' – dimanche 13 novembre

- Les cérémonies se dérouleront comme suit :
 - 11h00 Monument aux Morts de « Vieux-Château »
 - 11h30 Monument aux Morts du Bourg

A l'issue des commémorations, un apéritif sera offert à la mairie

Les cérémonies seront suivies du repas amical offert aux personnes âgées de 70 ans et plus de la Commune – Restaurant Dargaud 3.0

Décisions modificatives – virements de crédits

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'inscrire des crédits supplémentaires à différents articles pour procéder à l'acquisition de matériel :

- Article 2188 « Autres immobilisations corporelles »
- Article 2184 « Mobilier »
- Article 21578 « Autre matériel et outillage de voirie »

Afin de procéder à ces inscriptions de crédits, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédits.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** en dépenses de la section d'investissement un virement de crédits de 3 492 € de l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles » en dépenses.
- **DÉCIDE** en dépenses de la section d'investissement un virement de crédits de 2 200 € de l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » à l'article 2184 « Mobilier » en dépenses.
- **DÉCIDE** en dépenses de la section d'investissement un virement de crédits de 1 700 € de l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » à l'article 21578 « Autre matériel et outillage de voirie » en dépenses.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette décision

Questions diverses

Subvention

- Remerciement du RASED pour la subvention versée

Marché de Noël

- La maison du fromage et l'atelier Lunabellis souhaitent organiser un marché de Noël sur la commune. La date du samedi 26 novembre a été retenue – salle des fêtes de Cenves

Urbanisme

- Suivi des dossiers en cours – une relance va être faite auprès des services de la sous-préfecture concernant le permis de construire du Poney club

Syndicat des Eaux de la Petite Grosne

- Dans le cadre de l'étude des CVM (Chlorure de vinyle Monomère), un laboratoire a été désigné pour accomplir la mission de prélèvements d'eau dans 5 hameaux de la Commune. Des habitants de chaque hameau vont être contactés.

Fin de la réunion à 21h00

Le secrétaire de séance
Frédéric DÉNUELLE



Le Maire,
Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

